

MAIRIE D'EYRAGUES (13630)

L'an deux mil quinze, le huit décembre, le Conseil Municipal d'Eyragues, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, Salle du Conseil à la Mairie d'Eyragues, sous la Présidence de Max GILLES, Maire

Date de la convocation :
1^{er} décembre 2015

Conseillers en exercice : 27
Présents : 25
Procurations : 2
Votes : 27

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 8 DECEMBRE 2015

Étaient présents les conseillers municipaux :

GILLES Max, TROUSSEL Marc, POURTIER Yvette, DELAIR Patrick, MISTRAL Christiane, GAVANON Michel, BASNEL Françoise, PANCIN Pierre, ROSELLO Louis, RICARD André, JULLIAN Madeleine, GOLFETTO Rémi, PACCHIONI Maryse, POUJOL Odile, MIGNOT Brigitte, LAUGE Sylviane, DELABRE Eric, AMAT Bruno, NIETO Corinne, MISTRAL Christelle, MARCEL David, CHABAUD Sandra, BOUCHET Aurélien, ROSSI Yannick, AUBERY Jérémy.

Absents excusés et représentés :

MARTINI Geneviève a donné procuration à POURTIER Yvette, DELILLE Nicole a donné procuration à DELAIR Patrick.

Absents excusés :

Monsieur le Maire accueille les Conseillers Municipaux et ouvre la séance à 19h00.

Yvette POURTIER est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 novembre.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 novembre 2015.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Affaires Administratives

1.1. Modification du Tableau des Effectifs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de répondre aux évolutions de personnel il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet, un poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet et de modifier la quotité horaire d'un CAE de 26 h à 35h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette modification.

1.2. Modification de la délibération relative au régime indemnitaire (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de corriger une erreur sur le coefficient maximum de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et travaux supplémentaires attribuée aux éducateurs de jeunes enfants, il est proposé de porter ce coefficient à 7 conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°2002-1443 du 9 décembre 2002 modifié par le décret n°2013-662 du 23 juillet 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette modification.

1.3. Modalités de rémunération des agents recenseurs (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

La Commune est concernée par le recensement général de la population en 2016. Afin de mener à bien cette mission, il y a lieu de recruter 9 agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Il est proposé de les rémunérer à la tâche de la façon suivante :

Par feuille de logement complétée : 1,20 € brut

Par bulletin Individuel complété : 1,44 € brut

Présence à la formation dispensée par l'INSEE (2 demi-journées) : 55,00 € brut

Bonne réalisation de la tournée de reconnaissance : 100,00 € brut

Indemnité de carburant pour les agents affectés sur des districts peu denses nécessitant de nombreux déplacements (4 districts) : 50,00 € bruts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces dispositions.

1.4. Renouvellement du contrat de capture des animaux errants avec la société SPCAL (D)

Rapporteur : Yvette POURTIER

Le contrat conclu fin 2012 avec la Sarl SPCAL, concernant la prise en charge et le transport des animaux et notamment les chiens errants, arrive à échéance le 31 décembre prochain. Il comprenait 24 interventions annuelles et l'organisation de tournées à la demande, pour une durée de 3 années. Le montant forfaitaire annuel est de 2 400 € TTC et de 60 € par intervention hors forfait.

La proposition de renouvellement est établie sur les mêmes bases.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le renouvellement de ce contrat aux conditions ci-dessus édictées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ces dispositions.

1.5. Adhésion à l'Association des Petites Villes de France (D)

Rapporteur : Max GILLES

L'environnement institutionnel des collectivités territoriales est depuis quelques années fortement bouleversé en termes d'organisation territoriale et de financement des collectivités.

L'engagement de l'APVF dans le soutien et la défense des petites villes, dans un esprit parfois critique mais toujours constructif, ne s'est jamais démenti au cours des mois passés.

Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion de la Commune à cette association afin de lui permettre de continuer son action dans la défense des communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette adhésion.

2. Affaires Financières

2.1. Fixation du tarif pour le séjour au ski (D)

Rapporteur : Françoise BASNEL

Comme chaque année la Commune organise pendant les vacances de février prochain pour les jeunes qui le souhaitent un séjour au ski.
Les modalités d'organisation et le montant du séjour seront communiqués en séance.

Cette question est reportée à une prochaine séance du Conseil Municipal.

2.2. Sollicitation de subventions au titre des travaux de proximité (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Au titre du programme des dossiers de proximité, la Commune peut bénéficier de subventions du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 80 %, pour des projets communaux de 75 000 € HT. Les programmes proposés seront présentés en séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à déposer les dossiers pour les projets suivants :

Bâtiment Conciergerie de l'Espace Michel
Hall d'entrée du bâtiment de la Communauté d'Agglomération
Réfection de la Salle Baudile Lagnel
Clôture du parc Michel.

2.3. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016 (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Afin de permettre le règlement de dépenses d'investissement par la Commune avant le vote du budget 2016, il est demandé au Conseil d'autoriser M. le Maire à procéder à l'engagement et au règlement de ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette disposition.

2.4. Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Considérant les frais engagés par le Comité des Fêtes dans le cadre de l'action intentée contre lui par diverses associations visant à l'interdiction de l'encierro à l'eyraguaise, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 10 000,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette subvention.

2.5. Attribution d'une subvention à l'association Sous le Soleil Eyraguais (D)

Rapporteur : Marc TROUSSEL

Il est proposé d'attribuer à l'Association « Sous le Soleil Eyraguais » une subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette subvention.

3. Biens – Patrimoine – Travaux

3.1. Autorisation de défrichement des parcelles BW 147 et 152 cédées à M. et Mme JAY (D)

Rapporteur : Max GILLES

Par délibération n°2015/064 du 8 septembre 2015 a été approuvée la cession des parcelles BW 147 et 152 au profit de M. et Mme Benjamin JAY, la vente de ces terrains étant subordonnée à l'obtention du permis de construire, la Commune doit autoriser M. le Maire à donner pouvoir à M. et Mme JAY afin qu'ils puissent déposer une demande d'autorisation de défrichement sur ces parcelles, document nécessaire à l'instruction de leur demande de permis de construire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette disposition.

3.2. Avancement de travaux/projets (I)

3.2.1. Espace Michel

3.2.2. Vidéo-protection

3.2.3. Projet Collège/Logements

4. Divers

Monsieur le Maire fait état de la délicate situation de trésorerie du SICAS et indique au Conseil qu'il a proposé au Syndicat de différer au mois de juillet prochain le versement des sommes dues au titre des subventions perçues pour la réalisation du bassin de rétention des chênes verts.

Monsieur Jérémy AUBERY indique que la cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu le 12 décembre à 16h00.

Monsieur Michel GAVANON fait état de la recette du Téléthon qui s'élève à ce jour à 6 950 €.

Monsieur Marc TROUSSEL indique que dans le cadre du groupement de commandes conclu avec le SMED 13 pour la fourniture d'électricité, la commune devrait réaliser une économie d'environ 11 000 € par rapport aux contrats précédents.

Madame Françoise BASNEL indique au Conseil que le prochain Conseil de Crèche aura lieu le 21 décembre prochain et ses conclusions feront l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. D'ores et déjà, on peut souligner des économies réalisées sur la gestion comparativement à la précédente délégation de service public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

La Secrétaire de Séance

Yvette POURTIER

Le Maire

Max GILLES